



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 16 mai 2024, s'est réuni à la mairie en salle du conseil, sous la présidence de Monique LAURENT, Maire.

Présents : LAURENT Monique, MARTINON Christian, KAPFER-SERVE Isabelle, HULIN Pierre, BONNET Colette, BUISSON Bruno, CHABRANT Jean-Pierre, CHANCELLIER Marie-Claude, COQUARD Marie-Bernadette, DUTOUR Evelyne, DUMAS Hervé, DUTOUR Jean-Yves, FORNAS Luc, LAINE Daniel, MARTY Vincent et SEEMANN Isabelle.

Absents excusés : MALET Serge (Pouvoir donné à Christian MARTINON), THIVARD Nicole (Pouvoir donnée à Pierre HULIN) et DE CAMARET Floriane (Pouvoir donné à Evelyne DUTOUR)

Avant le début du conseil municipal, il est procédé au tirage au sort des jurés pour le Jury Criminel 2025.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel LAINE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Bruno BUISSON demande que soit ajoutée sa remarque sur l'augmentation des impôts liée à la hausse des taux soit 49,25€ donnée par Christian MARTINON. Madame le Maire précise que ce chiffre n'est pas un maximum mais une estimation moyenne. Il souhaite également que soit notée la question de Serge MALET posée à Jean-Yves DUTOUR concernant son changement d'avis sur l'augmentation des taux entre la commission générale et le conseil municipal.

Madame le Maire répond à la question posée par Luc FORNAS lors du précédent conseil, relative aux indemnités des élus. Les indemnités qui doivent être communiquées sont celles versées par la commune ou quand l' élu est désigné par le conseil municipal pour être délégué dans un syndicat. Ainsi Madame le Maire indique le montant de l'indemnité de Jean-Pierre CHABRANT, vice-président au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne, pour lequel elle n'avait pas jusque-là connaissance de l'indemnité versée.

En dehors de ces demandes d'ajouts, le compte-rendu de la séance du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2024-33 : Convention avec le Département pour la sécurisation de la route de Sain Bel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention établi par le Département du Rhône, annexé à la présente délibération,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une chicane à l'entrée de la commune sur la route de Sain Bel, cette dernière étant une route départementale, il convient de passer une convention avec le Département du Rhône afin de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux sont réalisés.

La convention a été transmise aux élus avec la note de synthèse.

Plusieurs élus estiment que la chicane est aujourd'hui un peu dangereuse car les travaux ne sont pas terminés et la chicane n'est pas assez visible surtout la nuit.

Monsieur HULIN rappelle que les plans de cet aménagement ont été proposés et validés par les services du Département. Il indique qu'il a refusé la réception des travaux car non terminés et a demandé que de la signalisation horizontale et verticale soit rajoutée pour améliorer la visibilité de l'installation.

20h45 Arrivée de madame Isabelle KAPFER-SERVE

Monsieur FORNAS demande quel est le montant que va verser le Département car le montant des travaux indiqué n'est pas le même sur la convention Départementale et la demande relative au fonds de concours de la CCPA.

Madame le maire répond que le Département du Rhône ne versera rien, il s'agit juste d'une convention donnant l'autorisation à la commune de réaliser les travaux de création et l'entretien de cette installation située sur une voie Départementale.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

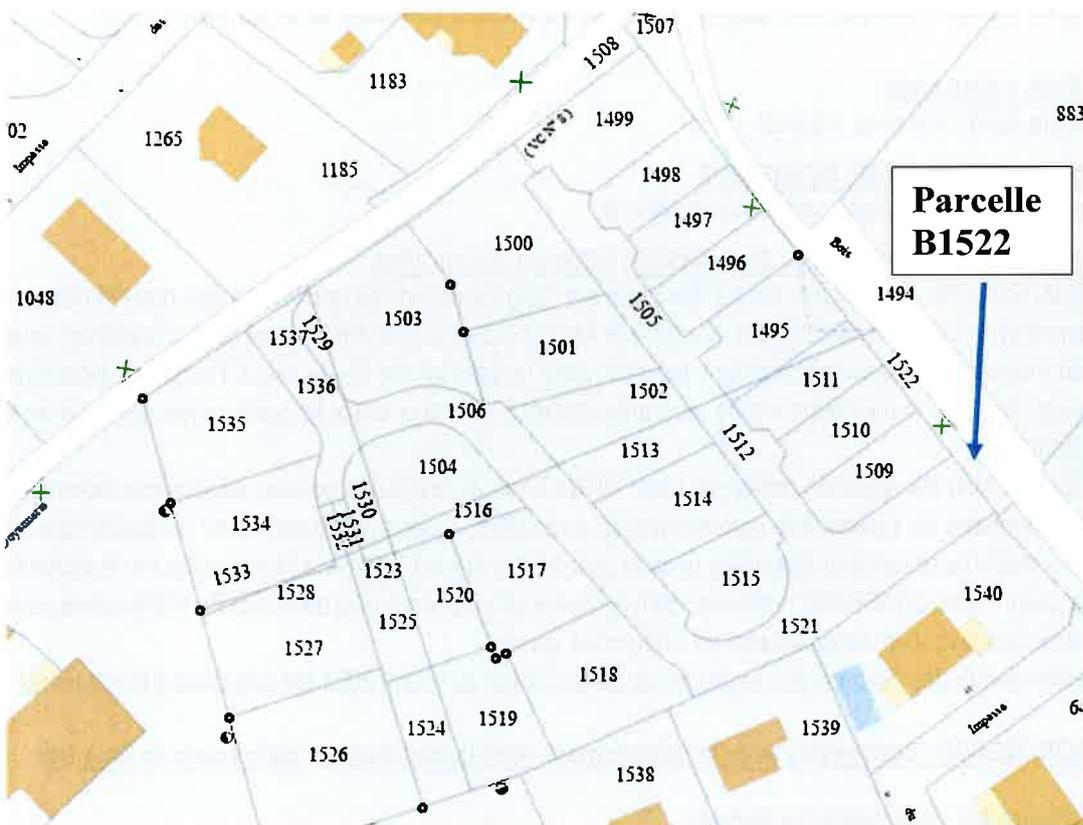
*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

➤ **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération route de Sain Bel avec le Département.

DELIBERATION 2024-34 : Délibération relative à la cession de la parcelle B1522 au Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La municipalité souhaite céder la parcelle B1522 sise route du Bois du Maine au Département pour l'euro symbolique. Cette parcelle est issue de la vente des terrains de la Doyennerie que le promoteur n'a pas voulu acquérir.



Cette parcelle se situant le long de la départementale D159, il convient de rétrocéder au département ce délaissé de voirie enherbé qui n'a pas de valeur. Cette parcelle a une contenance de 114 m².

Monsieur MARTINON indique qu'il s'agit d'une régularisation foncière, c'est pourquoi cela se fait à l'euro symbolique.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession à titre gratuit.
➤ **DIT** que les frais de notaire seront pris en charge par le Département.

Mme le Maire regrette que cette parcelle n'ait pas été vendue à BJ2P aménageur du lotissement, au moment de la vente du terrain, comme l'a fait le 2^e propriétaire du tènement foncier. C'est une perte financière pour la commune et cela pose des difficultés pour l'aménagement de la voirie d'accès.

DELIBERATION 2024-35 : Délibération relative aux amendes de police 2023 répartition 2024

Dans le cadre des amendes de police 2023 répartition 2024, la commune souhaite présenter le projet de création d'un cheminement piétonnier entre Savigny et Sain Bel.

Considérant la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

Considérant les travaux de création d'un cheminement piétonnier entre Savigny et Sain Bel pour un montant de 18 100 € H.T,

Concernant les travaux de création du cheminement piétonnier entre Savigny et Sain Bel, les travaux d'élagage ont commencé sur Sain Bel et se prolongeront par la suite sur Savigny,

La CCPA prendra en charge la signalétique entre Savigny et Sain Bel dans le cadre de la mobilité.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2023 répartition 2024
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier et à l'obtention de cette subvention.

Concernant les travaux du cheminement piétonnier entre la mairie et la salle du Trésorcle, le dossier a été envoyé aux Architectes des Bâtiments de France, une réponse est attendue d'ici un mois et demi.

Les travaux seront réalisés par l'équipe technique et le patrimoine proposera les textes des panneaux explicatifs.

La création de ces pupitres fera certainement l'objet d'une demande de subvention à la CCPA dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

DELIBERATION 2024-36 : Demande de subvention pour la création d'une salle pouvant être prêtée aux associations

Vu les appels à projet du Département,

Considérant qu'il existe une remise communale dans l'annexe de la cure située au 2 rue saint André qui pourrait être aménagée en salle de réunion pour les associations, sachant que les travaux du pôle de santé ont commencé, la salle des Rosiers et celle des Tilleuls ne sont plus accessibles.

Cette remise inoccupée a une superficie de 20 mètres carrés environ.

Le montant des travaux est estimé à 20 000 € sachant qu'ont été inscrits 30 000 € au budget principal de la commune 2024.

Madame le Maire détaille au conseil municipal les travaux et présente des photos de l'état actuel et de l'aménagement projet.

Une demande de travaux a été déposée et fera l'objet d'une autorisation par les Architectes des Bâtiments de France.

Pour financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **APPROUVE** la création de cette salle de réunion prévue au budget 2024 de la commune,
- **AUTORISE** madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

DELIBERATION 2024-37 : Délibération relative au fonds de concours mobilité de la CCPA pour les travaux de création d'une chicane route de Sain Bel et un cheminement piéton entre Sain Bel et Savigny

VU le projet de convention établi par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle,
La CCPA offre la possibilité de verser aux communes un fonds de concours représentant 50% du montant de la dépense plafonnée à 7500 euros annuel pour des projets en lien avec la mobilité.

La municipalité souhaite présenter le dossier de création d'une chicane route de Sain Bel et la création d'un cheminement mode doux entre Savigny et Sain Bel.

Le budget de travaux pour la création de la chicane route de Sain Bel s'élève à 11 971.04 € H.T.

Le budget de travaux pour la création d'un cheminement mode doux entre Savigny et Sain Bel s'élève à 18 100 € H.T.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

UNANIMITE des suffrages exprimés

- **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention avec la CCPA permettant l'obtention du fonds de concours mobilité.

DELIBERATION 2024-38 : Délibération fixant les tarifs de nettoyage pour la salle du Trésoncle, et la salle Christian Gouttenoire

Certaines associations ne souhaitant plus effectuer le ménage intégral des salles qu'elles empruntent ou qu'elles louent, il est proposé au conseil municipal de définir des tarifs de nettoyage :

-100 euros pour la salle du Trésoncle (lavage des sols de la cuisine, des couloirs et sanitaires, nettoyage des sanitaires et équipements)

- 60 euros pour la salle Christian GOUTTENOIRE (lavage des sols, des sanitaires et équipements)

Ces tarifs ne comprennent ni le rangement des tables et chaises, ni le balayage de tous les sols, ni la sortie des poubelles. Les salles et équipements devront être débarrassés de toute nourriture, décoration ...

Les associations feront un chèque de ce montant à l'ordre du Trésor public et ce sont les agents communaux qui effectueront le ménage.

Monsieur BUISSON estime que cela fait très cher alors que les agents nettoient de toute façon la grande salle.

Madame le Maire indique qu'effectivement les agents passent l'autolaveuse dans la grande salle mais les sanitaires, les couloirs, la cuisine doivent être rendus propres donc balayés et lavés.

Le but est que très majoritairement les associations rendent les salles propres et si elles ne peuvent vraiment pas par manque de bénévoles, elles pourront prendre cette option.

Monsieur BUISSON pense qu'au tarif proposé, de nombreux utilisateurs vont en profiter pour rendre les locaux plus sales qu'aujourd'hui afin de laisser faire le nettoyage complet par l'équipe technique.

Mme le Maire lui répond que si les salles ne sont pas rangées, les équipements débarrassés et les sols balayés tel que c'est prévu dans le règlement actuel, alors la caution sera retenue. L'idée n'est pas de déstabiliser le planning de l'équipe technique, donc si cette option est prise trop souvent, il faudra réfléchir à faire appel à une société de nettoyage et appliquer les tarifs qu'elle proposera.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

UNANIMITE des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le montant des frais de nettoyage imputés aux associations qui ne veulent plus effectuer l'entretien de la salle du Trésoncle (lavage des couloirs, cuisine et sanitaires) ou la salle Christian Gouttenoire lors d'un prêt ou d'une location.
- **AUTORISE** madame le Maire à modifier le règlement des salles dans ce sens.

DELIBERATION 2024-39 : Délibération relative à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public routier pour le déploiement du dispositif de télérelève du service public de distribution d'eau potable

Vu le projet de convention établi par la société BIRDZ, annexé à la présente délibération

La société BIRDZ, qui a signé un contrat de partenariat avec la société VEOLIA, délégataire pour la production et la distribution d'eau potable pour le compte du SMERT, souhaite signer une convention d'occupation temporaire du domaine public routier avec la commune afin de pouvoir mettre en place les dispositifs de télérelève sur le mobilier et les accessoires du domaine public routier (supports de signalisation routière, panneaux à messages variables...). Il s'agit de répéteurs (transmetteurs) servant à relayer l'information provenant des capteurs communicants des compteurs individuels vers les concentrateurs.

L'occupation du domaine public serait consentie en contrepartie du versement de 0.10€ par an pour chaque répéteur installé sur les ouvrages communaux.

La convention serait établie pour une durée allant jusqu'au 31/12/2034.

Monsieur HULIN précise qu'il s'agit d'ondes radios émises pendant deux secondes deux fois par jour.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine routier annexé à la présente convention avec la société BIRDZ pour le déploiement du dispositif de télérelève du service public de distribution d'eau potable.

DELIBERATION 2024-40 : Dénomination du terrain en gore et du parc de jeux pour enfants

Il est proposé au conseil municipal de dénommer le terrain en gore et le parc de jeux pour enfants.

La commission voirie a débattu sur le sujet et propose :

- Pour le terrain en gore : Esplanade de Berching,
- Pour le parc de jeux d'enfant : Parc de Rosia de Secas,

Cela permet de rappeler les jumelages qui existent entre Savigny et ces deux villes.

L'inauguration aura lieu le 30 août vers 18h00, en présence de délégations de Berching et Rosia de Secas.

Les enfants de Berching séjourneront à Savigny à partir du dimanche 25 août, et les adultes à partir du mercredi 28 août, jusqu'au dimanche 1er septembre.

Monsieur LAINE demande s'il serait possible de repeindre l'intérieur des toilettes avant l'inauguration en attendant la rénovation globale car il y a de nombreux tags.

Il y a également des fuites d'eau au niveau de la toiture, il faudrait voir ce qu'il convient de faire.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

*19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **ACCEPTTE** les noms proposés par la commission voirie afin de dénommer le terrain en gore et le parc de jeux d'enfants.

DELIBERATION 2024-41 : Désignation du correspondant incendie secours

Par courrier daté du 25 avril 2024, madame la Préfète a sollicité la mairie afin qu'elle désigne un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Le rôle de ce correspondant sera le suivant :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du SDMIS,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure.

Madame le Maire propose que monsieur Pierre HULIN, s'il en est d'accord, soit le représentant incendie secours sachant qu'il a, avec sa commission, pris en charge le dossier de Défense Extérieure Contre l'Incendie.
Madame le maire demande s'il y a d'autres candidats. Pas d'autre candidat.

*Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

- Monsieur Pierre HULIN est élu à l'unanimité correspondant incendie et secours.

Informations de Madame le Maire :

- Elle adresse ses félicitations à Médéric BOISSET qui est à nouveau papa d'un petit garçon.
- Le mercredi 22 mai se tiendra une réunion publique en mairie à 18h sur la gestion des biodéchets. Les collectivités ont en effet l'obligation de proposer aux ménages des possibilités de traiter les déchets organiques.
- Samedi 25 mai : marché de l'environnement à Lentilly ; les élus sont sollicités pour aider à monter, démonter des stands etc.
- Le 28 mai à 19h : commission générale pour présenter l'étude commerce et à 20h30 présentation de la grande fête médiévale sur l'Arbresle, Sain Bel et Savigny.
- Réunion publique de présentation du projet des Murmures du temps : le lundi 3 juin à 20h
- Le recrutement pour le remplacement de Christine MESTA à l'accueil est en cours et en bonne voie.

Mme le Maire pour la Commission agriculture :

Début avril s'est déroulée une journée Fermes ouvertes. Une réunion de bilan a eu lieu avec les agriculteurs qui ont participé à cette journée. Le bilan étant positif, il a été proposé de réitérer sur le même format le 29 septembre 2024, journée qui sera élargie aux autres agriculteurs volontaires.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

-Projet Antenne Téléphonie ZI Ponchonnière : Messieurs HULIN, FORNAS et MARTINON, représentants de la commission urbanisme, se sont rendus sur place avec la société Free. Le sujet était de vérifier l'impact visuel du futur pylône avec des essais de hauteur à l'aide d'un drone. Deux sites ont été testés et la société Free poursuit l'étude de faisabilité. Dès retour, les élus seront informés.

-Problème d'arrivée d'eau pluviale dans la propriété de monsieur Granal au lotissement la Madone. :
Depuis la fin des travaux concomitante avec des pluies abondantes, M Granal observe des arrivées d'eaux sur sa propriété. Notre première réponse a été de dire que nos travaux n'avaient pas eu d'incidence sur l'écoulement des eaux. Mais pour avoir une réponse certaine avant la réception définitive du giratoire, un contrôle avec de la fluorescéine versée dans le fossé créé le long de la RD33 et allée de Grange Chapelle a montré une coloration des eaux sur le terrain de M Granal. Nous allons donc poursuivre la prospective. Nous avons sollicité la CCPA pour effectuer un passage caméra et notre AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour déterminer les actions à mettre en œuvre pour solutionner ce problème.

Monsieur DUTOUR précise qu'il reste un panneau « route prioritaire » route de St Romain qu'il convient d'enlever.

Vincent MARTY pour la commission Sports de CCPA :

3 clubs de vélo souhaitent organiser des courses le 6 octobre à Savigny comptant 300 à 400 participants. Ils viendront lundi 27/05 à 18h en mairie pour présenter leur projet.

Madame le Maire pour Serge MALET absent -Commission bâtiments :

-Pôle santé : les travaux de démolition devraient être terminés pour la fin du mois. Une réunion est prévue le 27 mai pour finaliser le choix des entreprises qui interviendront (maçonnerie, charpente, électricité, VRD ...)

-Concernant les travaux de changement fenêtres salle de l'amitié, rénovation salle annexe cure et Font Porée les DP (demandes préalables) ont été faites et transmises à ABF pour avis.

Pour rappel, travaux en attente de réalisation (commandés aux artisans) :

- changement chéneau (percé ...) façade sud du bâtiment, salle amitié,
- étanchéité de la terrasse du clos de l'Abbaye

-Exercice incendie du 17 mai s'est déroulé conformément aux attentes. Il a permis aux pompiers de découvrir la structure église / clocher que peu connaissaient mais aussi de mettre en évidence quelques points d'amélioration coté commune.

Isabelle KAPFER pour la commission enfance jeunesse-affaires scolaires :

La vogue est terminée, les forains étaient contents, tout s'est bien passé, ils ont eu du monde.

Madame le Maire en profite pour remercier les parents qui étaient présents pour « encadrer » le bal des jeunes. Le repas des aînés aura lieu le 22 juin, les invitations partiront début de semaine prochaine. Le menu a été choisi.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

-Route de Saint Romain : changement de conduite d'eau potable du carrefour de l'église jusqu'à la Madone. Les travaux vont durer deux mois environ. Monsieur LAINE demande s'il serait possible d'enlever la déviation pendant le week-end. Monsieur HULIN va voir avec la société en charge des travaux.

-Problème d'écoulement d'eaux pluviales dans les avaloirs qui se trouvent vers l'église et le parking au-dessus du centre technique. La SOGEA a constaté que ces deux avaloirs étaient pleins de petits cailloux ; la CCPA va en profiter pour nettoyer le réseau unitaire et la mairie nettoiera les avaloirs.

-Au bout de la Place des rosiers, une grille se sature très vite et l'eau risque de s'écouler vers l'immeuble en construction. Monsieur HULIN a demandé un devis pour poser une grille.

-Gabriel CHARLES utilise le nouveau broyeur d'accotement et en est très content.

La semaine prochaine, la commission va acheter des vivaces pour les massifs de l'esplanade de Berching et fleurir plusieurs sites du village.

Madame le Maire indique à monsieur FORNAS qu'elle a été surprise de ce qu'il a écrit dans le dernier Savigny Infos à savoir : « Partout où se manifeste l'intérêt général, les citoyens demandent à faire entendre leur voix et à contribuer à l'élaboration des choix qui déterminent leur avenir. Cela devrait impliquer la transparence, la sincérité, l'inclusivité (la participation) et le respect des lois et des règlements en vigueur. Cependant, ce n'est pas ce que nous constatons ; ». Elle lui demande ce que cela signifie. Monsieur FORNAS répond qu'il y a plusieurs sujets et que par exemple il n'a pas vu la déclaration préalable du SYDER pour le changement des luminaires. Monsieur MARTINON lui répond que ces travaux ont été confiés au SYDER compétent en tant que Maître d'Ouvrage et que pour ce type de travaux ce n'est pas une Déclaration Préalable qui est déposée et que les services compétents sont consultés y compris l'ABF. Madame le Maire demande à plusieurs reprises à monsieur FORNAS quels sont les autres sujets. Celui-ci se contente de répondre que madame le Maire verra et qu'il va envoyer d'autres demandes écrites à la mairie.

Madame COQUARD insiste et demande ce qu'il y a d'autre. Monsieur FORNAS répond qu'il fera des demandes en temps et en heure ; qu'il doit d'abord consulter plusieurs personnes et rassembler les éléments nécessaires. Madame COQUARD lui répond qu'il aurait d'abord dû faire les demandes ou remarques sur les points qui lui posaient questions et faire un article dans le Savigny Infos que s'il n'avait pas de réponse à ses questions.

Madame le Maire regrette ce manque de transparence de monsieur FORNAS et estime que dans l'intérêt de la commune il ne sert à rien d'attendre pour faire des remarques ; elle continue sur le fait que monsieur FORNAS a écrit que « le pilotage de la commune est effectué par un nombre restreint, constitué du maire et des adjoints (tous ?) » ; elle lui demande ce qu'il veut dire par là ?

Monsieur FORNAS estime que les décisions sont prises par madame le Maire et messieurs MARTINON et MALET et peut-être monsieur HULIN. Madame le Maire lui indique que les dossiers sont travaillés en commissions animées par les adjoints et où les conseillers sont associés. Monsieur FORNAS dit que, cela concerne l'aménagement de la maison DEYDIER, et qu'il considère que ce dossier est déjà clos.

Plusieurs élus s'expriment pour dire que rien n'est décidé, que ce projet se travaille en commissions avec de nombreuses réunions et présentations de la part du CAUE, la Chambre de Commerce, la CCPA et les services de la Préfecture puisque la commune est retenue « Village d'avenir ». L'avis des Bâtiments de France est également nécessaire dans le montage de ce projet.

Monsieur LAINE ajoute que monsieur FORNAS est bien informé de ce qui se passe en mairie et peut bien s'exprimer puisqu'il fait partie de toutes les commissions municipales sauf une ; et qu'il sait donc bien que ce dossier est en cours de réflexion.

Madame le Maire indique que la commission générale annoncée le 28/05 permettra justement de partager les premières réflexions à l'ensemble des élus.

Madame KAPFER ajoute qu'elle ne partage pas l'avis d'une gestion par un nombre restreint d'adjoints. Elle se sent complètement informée des différentes réflexions et associée aux décisions.

Madame DUTOUR suggère aussi qu'une information soit aussi faite aux personnes extérieures au conseil municipal qui font partie du groupe « commerce ». Madame le Maire valide cette idée.

La séance du conseil municipal est levée à 22h24.

Le secrétaire de séance,
Daniel LAINE

